

NOTICE REMBOURSEMENT DU CREDIT TEMPS SYNDICAL AUX COLLECTIVITES AFFILIEES

DECHARGE D'ACTIVITES DE SERVICE

(Art. L. 214-4 et art. L. 214-5 **Code Général de la Fonction Publique**).

Pièces à présenter au CDG 83 :
Arrêté, bordereaux trimestriel,
bulletins de salaires,
le cas échéant copie
avis arrêt de travail

&

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

(Art. L. 214-4 et art. R. 214-22 **Code Général de la Fonction Publique**) pour les collectivités comptant moins de 50 agents attachées - au C.S.T. du C.D.G. 83 -.

Pièces à présenter au CDG 83 :

Convocations, bordereaux
trimestriel, bulletins de salaire.



ELEMENTS REMBOURSES PAR LE CDG 83 :

- Traitement indiciaire
- SFT Supplément familial de traitement
- Indemnité de résidence
- Protection sociale complémentaire : prévoyance, santé.

Régime indemnitaire – primes :

Confère Articles L712-1 à l 712-13 du C.G.F.P.

Calcul des heures :

1,25 H = 1H15

1,5 H = 1H30

1,75 H = 1H45

**Possibilité de report
d'heure d'un mois sur
l'autre, après accord
express de la
collectivité employeur.**

- Indemnité Spécifique de service
- Prime de service et de rendement
- IEMP Indemnité d'exercice des missions de préfecture
- IFTS Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire
- ISF Indemnité » spéciales des fonctions des policiers municipaux
- PFR Partie fonction + partie résultat
- IFSE
- CIA
- Prime exceptionnelle Cat A
- Indemnité compensatrice Hausse CGS.



ELEMENTS DE REMUNERATION NON REMBOURSES PAR LE CDG 83 :

- ✍ Action sociale : COS, CNAS...
- ✍ NBI Nouvelle bonification indiciaire
- ✍ Heures supplémentaires
- ✍ Astreintes
- ✍ Gratification 13^{ème} mois
- ✍ Retenu pour absence
- ✍ Indemnité de régisseur
- ✍ Indemnité travaux dangereux et insalubrité
- ✍ Indemnité GIPA

Transfert primes/points à déduire du RI